



En direct avec le DO Grand-Sud-Est

Séance du 12 juillet 2023
Principaux points à l'ordre du jour
« PAPRI Pact 2023 »
« Enquête pluridisciplinaire UI PRM »

Vos représentants CGT

Philippe Mudry	(73)
Jessica Nguyen	(13)
Natali Viguier	(84)
Olivier Michaud	(42)
Patrick Duret	(69)
David Digat	(42)
Christelle Ronget	(03)
Dominique Ducros	(07)
Philippe Besse	(42)
Muriel Franc	(42)

Après la mort d'un adolescent et l'irruption de colère légitime y faisant suite, la CGT a condamné les violences, les surenchères sécuritaires et les appels factieux qui se font jour.

De nombreux lieux de travail ont été dégradés ou

détruits et parmi eux des services publics essentiels à la vie en commun.

Nul ne peut accepter ni cautionner la destruction des services publics, le pillage des magasins, les attaques de pompiers, de médecins ou de la police.

C'est une auto-punition qui s'ajoute aux difficultés d'accès à l'éducation, la santé, aux transports, au sport et à la culture.

Face à cette situation explosive, les orientations politiques données par les ministères de l'Intérieur et de la Justice n'ont pas concouru à l'apaisement et la désescalade nécessaires.

«...Ne pas hurler avec les loups.. »

Au contraire, ils font le terreau de certaines organisations qui instrumentalisent la violence pour banaliser de nauséabondes idées et menacer notre démocratie.

Car, réalité funeste qui se déploie notamment sur les réseaux sociaux, **il se trouve des personnes pour danser avec jubilation sur le cadavre d'une victime réputée avoir mérité sa mort.**

La CGT dénonce ce climat malsain.



« Plan d'actions suite au suicide survenu à UI PRM en 2022 : quelles actions ? »

La direction de l'ex UI PRM s'est félicitée de sa communication à la suite de ce dramatique évènement...

En aucun cas, la direction n'a remis en cause la charge de travail que ce soit en surcharge ou en sous-charge, n'a remis en cause sa politique en termes de sous-traitance, n'a remis en cause sa politique de l'emploi visant à vider les petits sites de son personnel, n'a remis en cause un système de management exsangue, n'a remis en cause la perte de sens au travail...

Elle axe ses efforts sur l'accompagnement, apporte des

éléments de langage, pour tenter de convaincre le personnel du bien fondé de sa démarche et de ses projets de transformations, emmenant dans le sillage les salariés en leur faisant miroiter une pseudo co-construction, ce qui revient à dire « sciez la branche sur laquelle vous êtes assis... ! ».



Mais d'une manière globale, où est le changement ?

Où sont les mesures concrètes qui vont éviter qu'un nouveau drame se reproduise ?

Où sont les gestes de prévention primaire ?

Le résultat de cette commission d'enquête, que la CGT a quittée dès lors que les recherches de responsabilités ont été évincées, est creux et d'un vide absolu.

Du bla bla mais rien de concret....

Cette communication d'entreprise est l'apanage de l'incompétence...

« Programme Annuel de Prévention Risques Professionnels et d'Amélioration des conditions de Travail 2023 »

Si la CGT peut concéder que dans certaines unités, l'entreprise travaille en bonne intelligence et de manière constructive avec les membres des CSSCT, notamment avec les Préventeurs, les Médecins du travail et infirmiers, il n'en demeure pas moins que les directions d'unités n'apportent que peu d'intérêt aux préconisations des différentes instances dans le domaine HSCT.

Elles déroulent les projets de l'entreprise sans écouter réellement les revendications du personnel...

Il est toujours difficile de se prononcer contre un plan qui vise à éliminer ou limiter les risques dans le cadre des activités professionnelles puisque cela doit être un but commun à atteindre tant pour les directions que pour le personnel et ses représentants, ou alors, c'est que ces actions

sont jugées inefficaces ou non adhérentes aux réalités terrain.

Si les risques inhérents aux activités professionnelles, aux métiers exercés au sein de la DO sont en partie remontés vers les CSSCT, l'immensité du territoire de cette DO Grand-Sud-Est ne permet pas d'en appréhender tous les aspects.

Un Plan annuel doit aussi se concevoir en fonction des **résultats des actions menées les années antérieures, ce qui n'apparaît pas comme une évidence à la lecture des bilans.**

Les élus CGT déplorent que ce **Plan ne prenne pas en compte les accidents de travail des sous-traitants** pour les actions à mener, notamment les salariés travaillant sur notre réseau.

Il est bon de rappeler que l'entreprise reste responsable pénalement de la sécurité de tout

intervenant sur nos infrastructures.

Au vu de l'année écoulée depuis le PAPRIACT précédent, la situation relative aux **conditions de travail** en général et aux RPS en particulier **ne s'est guère améliorée, cette situation sociale s'est dégradée** et est de plus en plus préoccupante.

Les élus CGT attendaient des actes pour que soient garanties des améliorations des conditions de travail, conditions de travail intrinsèquement liées aux risques professionnels, **et que la prévention primaire soit réellement mise en œuvre.**

Ce n'est pas le cas !

Suivant les élus CGT ayant décidé de ne pas donner d'avis favorable, tous les autres élus des autres organisations syndicales ont voté contre ce programme 2023.



Je souhaite : prendre contact

me syndiquer

Bulletin à remettre à un syndiqué CGT de votre département ou de votre service

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Age : _____ Groupe/ grade : _____

Ne dites plus...
MAIS QUE FAIT
cgt?
FAITES-LA!